

BENEVOLE RESPONSABLE DU PARC MATERIEL

Sur proposition du responsable d'antenne, il est nommé par le Référent bénévole et la Directrice générale après avis du chargé de la maintenance des parcs de matériels. Une lettre de mission de 1 an sera signée à la suite de sa nomination. A la fin de la première année, un renouvellement pour 2 ans sera proposé.

Ses missions sont :

- Assurer la gestion du Parc de matériels en respect des process définis par le siège : inventaire, identification du matériel, fiche de prêt...
- Transporter / Récupérer le matériel prêté au domicile d'une personne,
- Maintenir le matériel en parfait état : hygiène, fonctionnement

Le bénévole responsable du parc de matériel sera amené à utiliser son véhicule personnel. Les frais engendrés seront pris en charge par l'association.

Un savoir être indispensable

- ✓ La fonction de bénévole est difficilement compatible avec un lien avec une association aux objectifs similaires dans cette pathologie.
- ✓ Ne jamais intervenir ou commenter une décision médicale, éventuellement l'expliquer si cela est possible,
- ✓ Ne jamais donner son avis, ne jamais répondre aux questions concernant les traitements, renvoyer vers le médecin traitant ou le neurologue,
- ✓ Ne jamais prendre position sur le choix des actes médicaux comme la trachéotomie. Le bénévole doit simplement informer sur les avantages et les inconvénients si celui-ci les connaît.
- ✓ Inviter le malade à la réflexion à l'égard de propositions apparemment alléchantes destinées à lui soutirer de l'argent (sectes par exemple) si cela se présente.
- ✓ Ne jamais intervenir sur le malade au plan de son physique (manipulations, toilettes, branchement ou connexion diverses etc....). Notre assurance ne couvre pas ces aspects.
- ✓ Respecter les convictions du patient et ne jamais imposer ou proposer une autre manière de raisonner.
- ✓ Mettre en garde le patient qui souhaite avoir recours à des magnétiseurs, guérisseurs ou des fournisseurs de traitements miracles, lui conseiller d'échanger avec son médecin traitant ou neurologue.
- ✓ Refuser tout dédommagement de quelque nature qu'il soit.
- ✓ Ne jamais projeter ses propres problèmes et son vécu de la maladie (si c'est le cas) sur le patient ou ses proches.
- ✓ Ne jamais se raconter, mais informer des astuces trouvées dans une situation donnée comme si elles étaient le résultat de son professionnalisme et non de son vécu.
- ✓ Etre totalement attentif à l'autre en faisant abstraction de soi.

Quelques points de vigilance spécifiques à cette mission :

- Ne jamais manipuler physiquement le patient
- Attention aux fausses routes si vous le faites boire,
- Vous êtes un professionnel à domicile, vos problèmes personnels n'ont pas leur place ici,
- vous informez comme un professionnel sur les astuces trouvées dans telle ou telle situation sans les rattacher à votre vécu personnel,
- écouter et donner son espace à l'autre c'est être totalement attentif à lui, en faisant abstraction de vous,
- Gardez-vous du surinvestissement vis à vis du patient,
- Cette démarche au domicile est particulièrement délicate et exige de grandes qualités morales,